

17 – L'ABONNEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

- **Objectif(s) :**
 - **Présentation des principes comptables.**
- **Contenus :**
 - **Connaissances associées.**
- **Modalités :**
 - **Cours,**
 - **Applications,**
 - **Synthèse.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. Caractéristiques et principes.	2
1.1. Approche juridique.	2
1.2. Approche technique.	2
Chapitre 2. Traitements comptables.	3
2.1. Comptes prévus par le PCG.	3
2.2. Répartition des charges.	3
2.3. Répartition des produits.	3
Chapitre 3. Synthèse.	4
Chapitre 4. Application 1 : Répartition des charges.....	5
4.1. Enoncé et travail à faire.....	5
4.2. Annexe.	5
4.3. Correction.	5
Chapitre 5. Application 2 : Répartition des charges.....	6
5.1. Enoncé et travail à faire.....	6
5.2. Annexe.	6
5.3. Correction.	6

Chapitre 1. Caractéristiques et principes.

1.1. Approche juridique.

Selon les articles L 123- 12 et L 123-13 du Code de Commerce « Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit respecter le *principe d'indépendance des exercices* lors de l'établissement des documents de synthèse ».

Ainsi, à la clôture de chaque exercice, divers travaux comptables de fin d'exercice doivent être réalisés : *inventaire physique des biens et des stocks, évaluation des amortissements, dotations ou reprises de dépréciations, dotations ou reprises de provisions pour risques, dotations ou reprises de provisions pour charges, ajustements des charges et des produits, ...*

Pour améliorer l'information des dirigeants, il est possible d'établir des *situations comptables intermédiaires*, à l'issue de périodes inférieures à l'exercice, comme par exemple, le mois, le trimestre ou le semestre.

Des états financiers sont alors établis à la fin de chaque période.

Selon l'article 444-48 du PC :

« ... le compte 488 « *comptes de répartition périodique des charges et des produits* » enregistre les charges et les produits dont le montant peut être connu ou fixé à l'avance avec une précision suffisante et qu'on décide de *répartir par fractions égales entre les périodes comptables de l'exercice*.

Il s'agit du *système de l'abonnement des charges et des produits*.

En cours d'exercice, l'abonnement est modifié, s'il y a lieu, en plus ou en moins de manière que le total des sommes inscrites au débit ou au crédit des comptes intéressés des classes 6 ou 7 soit égal, en fin d'exercice, au montant effectif de la charge ou du produit.

Le compte 488 est soldé à la fin de l'exercice. »

1.2. Approche technique.

La technique *l'abonnement des charges et des produits est facultative*.

Elle consiste à répartir les charges et les produits prévus sur chaque période intermédiaire dans le but d'évaluer le résultat partiel ponctuel.

Il peut s'agir :

- de charges décaissées : loyers payés, assurances, abonnements pour l'énergie, impôts, congés payés, intérêts sur emprunts, contrats d'entretien, ...
- de produits encaissés : loyers perçus, redevances, revenus de créances et de prêts, ...
- de charges calculées : dotations aux amortissements, dotations aux dépréciations, ...
- de produits calculés : reprises de dépréciations ou quêtes-parts de subventions d'investissements, ...

Par contre, ne sont pas concernées :

- les ventes de biens et services
- les pertes sur créances imprévisibles
- les consommations de matières premières

Chapitre 2. Traitements comptables.

2.1. Comptes prévus par le PCG.

Le PCG prévoit le compte **488 Répartition périodique des charges et des produits** et ses sous comptes :

- **4886 Répartition périodique des charges**
- **4887 Répartition périodique des produits**

Les entreprises qui utilisent la méthode de l'abonnement, ne doivent pas enregistrer d'écriture d'ajustement pour les éléments de charges et de produits concernés afin d'éviter erreur et incohérence.

2.2. Répartition des charges.

L'objectif de la méthode consiste à ce que la consommation cumulée de charge depuis le début de la période soit égale au montant de la charge.

Par conséquent :

1°) le compte 4886 est débité du montant HT de la charge, lors de la réception de la facture par le crédit du compte fournisseur ou du compte de trésorerie.

4886 401 ou 512 ou ...	Compte de répartition périodique des charges Fournisseurs ou Banque ou ...	D	C ou C ou ...
--	--	----------	---

2°) le compte de charge (classe 6) est débité par le crédit du compte 4886 Charges pour le montant affecté à chaque période comptable

6... 4886	Charges... Compte de répartition périodique des charges	D	C
----------------------------	--	----------	----------

3°) à la clôture de l'exercice, le compte 4886 doit être soldé.

2.3. Répartition des produits.

L'objectif de la méthode consiste à ce que le cumul des produits depuis le début de la période soit égal au montant du produit.

Par conséquent :

1°) le compte 4887 est crédité du montant HT du produit, lors de l'émission de la facture par le débit du compte de tiers ou du compte de trésorerie.

411 ou 512 ou ... 4887	Clients ou Banque ou ... Compte de répartition périodique des produits	D ou D ou ...	C
--	--	---	----------

2°) le compte de produit (classe 7) est crédité par le débit du compte 4887 Produits pour le montant affecté à chaque période comptable

4887 7...	Compte de répartition périodique des produits Produits...	D	C
---------------------	--	----------	----------

3°) à la clôture de l'exercice, le compte 4887 doit être soldé.

Chapitre 3. Synthèse.

L'ABONNEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

1°) Pratique comptable facultative.

2°) Objectifs :

→ répartir par fractions égales entre les périodes comptables (mois, trimestre, semestre), les charges et les produits dont le montant est connu avec précision.

→ obtenir un résultat périodique ou intermédiaire.

3°) Principes de la méthode :

→ utilisation de comptes d'abonnement de charges (4886).

→ utilisation de comptes d'abonnement de produits (4887).

→ ces comptes doivent être soldés en fin d'exercice.

→ modifications par ajustements ou régularisations des charges et des produits à la fin de l'exercice à titre de contrôle.

Chapitre 4. Application 1 : Répartition des charges.

4.1. Enoncé et travail à faire.

Une entreprise utilise la méthode de l'abonnement des charges pour les charges d'assurance et les loyers relatifs à la location de bâtiments.

Le 01/01/N, elle souscrit un contrat annuel d'assurance multirisques auprès d'une société d'assurance, pour un montant de 24 000 €. Paiement par prélèvement automatique sur le compte en banque le jour même.

Le 1^{er} mars N, pour la location d'un hangar pour le garage des véhicules de livraison, elle verse, par chèque bancaire, un montant de 48 000 € HT pour une année.

Travail à faire :

En utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal unique.

Enregistrer les écritures de l'exercice N pour ces deux opérations.

4.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Société consentante - Journal Unique - Année N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
N			Assurance multirisques		
N			Charge mensuelle		
N			Loyers pour hangar		
N			Loyer mensuel		
			Deux mois de loyer constatés d'avance		
Totaux					

4.3. Correction.

Bordereau de saisie - Société consentante - Journal Unique - Année N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv.	4886	Compte de répartition périodique des charges		24 000,00	
N	512	Banques	Assurance multirisques		24 000,00
31-janv.	616	Primes d'assurance		2 000,00	
N	4886	Compte de répartition périodique des charges	Charge mensuelle		2 000,00
1-mars	4886	Compte de répartition périodique des charges		48 000,00	
N	44566	TVA sur autres biens et services	Loyers pour hangar	9 408,00	
	512	Banques			57 408,00
31-mars	613	Locations		4 000,00	
N	4886	Compte de répartition périodique des charges	Loyer mensuel		4 000,00
31-déc.	486	Charges constatées d'avance		8 000,00	
	4886	Compte de répartition périodique des charges	Deux mois de loyer constatés d'avance		8 000,00
Totaux				95 408,00	95 408,00

Chapitre 5. Application 2 : Répartition des charges.

5.1. Enoncé et travail à faire.

Une entreprise utilise la méthode de l'abonnement des produits pour des revenus de location de bâtiments et certains produits financiers.

Le 01/04/N, pour la location d'une surface commerciale elle perçoit, par chèque bancaire, un montant de 36 000 € (pas de TVA) pour une année.

Le 01/07/N, elle accorde un prêt de 100 000 € pour une durée de 6 ans, au taux de 5 %, remboursable en bloc « in fine ». Les intérêts sont encaissés par moitié au début de chaque semestre, sur le compte en banque.

Travail à faire :

En utilisant l'annexe suivante :

- Annexe : Bordereau de saisie – Journal unique.

Enregistrer les écritures de l'exercice N pour ces deux opérations.

5.2. Annexe.

Bordereau de saisie - Société consentante - Journal Unique - Année N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
N			Loyer perçu		
N			Loyer mensuel		
N			Octroi d'un prêt		
N			Intérêts semestriels perçus		
N			Intérêts mensuels		
N			Loyers perçus d'avanced		
Totaux					

5.3. Correction.

Bordereau de saisie - Société consentante - Journal Unique - Année N					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-avr. N	512 4887	Banques Compte de répartition périodique des Produits	Loyer perçu	36 000,00	36 000,00
30-avr. N	4887 752	Compte de répartition périodique des Produits Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	Loyer mensuel	3 000,00	3 000,00
1-juil. N	274 512	Prêts Banques	Octroi d'un prêt	100 000,00	100 000,00
1-juil. N	512 4887	Banques Compte de répartition périodique des Produits	Intérêts semestriels perçus	2 500,00	2 500,00
31-juil. N	4887 7626	Compte de répartition périodique des Produits Revenus des prêts	Intérêts mensuels	416,66	416,66
31-déc. N	4887 487	Compte de répartition périodique des Produits Produits constatés d'avance	Loyers perçus d'avanced	9 000,00	9 000,00
Totaux				150 916,66	150 916,66